

## Tribune Vallet Nouvel Air – Mois d'Octobre et Novembre 2021

Le Pôle Culturel coûte 3.8 M€ dont 1.8 M€ d'investissement pour l'école de musique et 2 M€ de restauration du Champilambart. Ce budget ne suffira pas : le diagnostic énergétique et thermique n'a pas été fait sur le bâtiment existant; d'où des études et des travaux qui seront à prévoir.

L'école de musique municipale est transférée vers la Communauté de Communes: le loyer d'investissement perçu par la ville (44.000€) sur 30 ans ne compensera pas le loyer d'investissement payé (58.569€). Le différentiel sera payé par les Valletais.es soit 14.500€ par an ou 435.000 € sur 30 ans. Sans compter le coût de la dette (intérêts et endettement). Pour le fonctionnement, la compensation de la CCSL impactera négativement la contribution reçue par la ville pour un montant de 48.683€ par an et « ad vitam æternam » comme le dit l'adjoint aux finances.

Il y a un déséquilibre financier sur ce dossier, qui va influencer sur les arbitrages budgétaires du fait du déficit croissant du Champilambart, donc moins d'investissement demain.

Il n'y a de réussite qu'à partir de la vérité.

***Voir en pièces : délibérations + annexes des conseils municipaux des 25 mars, 3 juin et 1er juillet 2021 sur notre site internet, Onglet : Procès Verbaux des conseils municipaux : <https://www.valletnouvelair.fr/bio1-1>***

***Et nos articles de presse ci-dessous : Bilan des 1 an de mandature : <https://www.valletnouvelair.fr/?pgid=k21otkud-4559797b-b498-432b-a874-5168063810c3>***

***Ludovic Buzonie et l'équipe Vallet Nouvel Air***

***Contacts - Mail : [valletnouvelair@gmail.com](mailto:valletnouvelair@gmail.com), Téléphone : 06.58.48.03.97, Page Facebook.***